

## PROGRAMME

### « MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS Mention “Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs” – DU CNC MJPM »

<b>Durée</b>	300 heures de formation en centre et 350 heures en entreprise Amplitude de formation 10 mois		<b>Dates / Lieu</b>	<b>Angers</b> A venir pour 2022
<b>Public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels en poste au sein d'associations tutélaires, ou préposés d'établissements hospitaliers</li> <li>• Personne de 25 ans et plus titulaire d'un diplôme de niveau 5 (anciennement niveau III) inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou d'un titre équivalent pour les ressortissants d'un autre État membre de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen</li> </ul>			
<b>Nombre de participants</b>	25 maximum	<b>Tarifs</b>	15€ / heure	
<b>Accessibilité handicap</b>	Le CEFRAS demande à être informé sur les situations de handicap des stagiaires afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation et de prendre en compte les moyens de compensation du handicap. Tous nos sites ont un accès handicap.			
<b>Prérequis</b>	Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois années dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de MJPM.			
<b>Moyens d'encadrement pédagogique et technique</b>	<b>Intervenant(s)</b>	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (Responsables de services MJPM, infirmiers, psychologues, magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice) Enseignants universitaires spécialisés dans les domaines enseignés (droit privé, droit public, gestion budgétaire, gestion de patrimoine)		
	<b>Responsables du projet de formation</b>	LUCAS Nadège – 02.41.30.02.40		
	<b>Contact administratif</b>	ROCHARD Mélanie – 02.41.30.02.40		
<b>Débouchés</b>	A la croisée de l'action sociale et de l'action de justice, le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs mention Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs exerce les mesures de tutelle et de curatelle que lui confie le juge des contentieux et de la protection.			

	Métier : Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs en structure agréée par le préfet à titre privé ou en activité libérale.				
<b>Finalités de la formation</b>	Titre de niveau 5 (anciennement niveau III) délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)  Pour le DU : Diplôme Universitaire délivré par l'Université d'Angers (Faculté de Droit, d'Économies et de Gestion).				
<b>Objectifs pédagogiques</b>	A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables :  <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Inscrire l'intervention du MJPM dans une approche globale de la personne et de son environnement (familial, social, culturel)</li> <li>➔ Appréhender les spécificités juridiques applicables aux personnes protégées</li> <li>➔ Mettre en œuvre une gestion administrative, budgétaire, fiscale et patrimoniale efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne dans le respect de ses droits</li> <li>➔ Identifier les capacités d'autonomie de la personne protégée</li> <li>➔ Maîtriser les fondements de l'intervention tutélaire, notamment éthique et déontologique</li> </ul>				
<b>Moyens et méthodes pédagogiques, techniques et humains</b>	Apports théoriques de connaissances appuyés par des études de cas, jeux de rôles, mise en situation. Classe inversée. Quelques enseignements à distance.  Lors des formations en présentiel, le formateur a, à disposition tout le matériel de formation nécessaire :  <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Ordinateurs portables</li> <li>➔ Vidéoprojecteurs</li> <li>➔ Connexion internet</li> <li>➔ Plateforme numérique dédiée</li> <li>➔ Supports papiers</li> <li>➔ Bibliothèque</li> </ul>				
<b>Programme pédagogique</b>	La formation MJPM mention MJPM se compose de 4 domaines de formation.  <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Juridique : 84 h</li> <li>➔ Gestion : 78 h</li> <li>➔ Protection de la personne : 72 h</li> <li>➔ Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs : 66 h</li> </ul>				
<b>Modalités d'évaluation des acquis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Un suivi tout au long de la formation</li> <li>➔ 4 certifications durant le parcours de formation</li> </ul>				
<b>Taux de réussite aux examens (Année 2020)</b>	<b>92%</b> (Sur 24 pers. présentées)	<b>Taux de satisfaction (Année 2020)</b>	<b>92%</b> (Sur 24 répondants)	<b>Taux d'abandon en cours de formation (Année 2020)</b>	<b>11%</b> (Sur 27 personnes formées)

